

Arrêtez les jeux

Les négociateurs de l'accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC sont revenus à Genève – une fois de plus – au mois de juin 2005. Un collectif d'ONG a saisi l'occasion pour leur soumettre une déclaration exprimant leurs vives préoccupations en ce qui concerne la direction que prennent les négociations. Ce texte est une version courte de cette déclaration (« Arrêtez les jeux de pouvoir de l'AGCS contre les citoyens du monde ! »), signée par près de 200 ONG issues d'une quarantaine de pays différents. La déclaration complète est disponible en anglais, français et espagnol, avec les noms de tous les signataires, sur le site Internet de l'Internationale des services publics : www.world-psi.org

Le cycle actuel de négociations commerciales internationales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – le cycle de Doha ou du développement – devrait être orienté sur les préoccupations et les besoins essentiels des populations des pays du Sud. Nous avons toujours été sceptiques à l'égard de ce discours. Aujourd'hui, d'énormes pressions sont exercées sur les pays en développement (PED) afin qu'ils ouvrent leurs marchés des services aux puissantes entreprises des pays industrialisés. Jusqu'à présent, 50 pays seulement ont soumis des offres (les 25 pays membres de l'UE comptent

comme un seul pays). Les pays industrialisés continuent de demander à 40 PED et à 32 pays moins avancés de faire des offres. Cela tourne à la dérision les prétentions selon lesquelles l'AGCS est un accord flexible, qui permet aux pays de décider librement de soumettre à négociation ou non des services précis.

Les principaux secteurs pour lesquels les pays industrialisés souhaitent obtenir plus d'engagements sont les suivants : finance, énergie, environnement, eau, tourisme, services de distribution et de transport. Ces services représentent les bases essentielles au respect des droits humains et constituent des services de base fondamentaux à la production agricole et industrielle.

Traité d'investissement

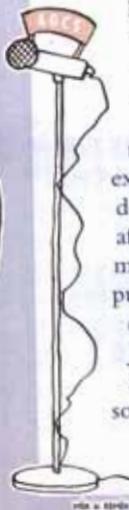
L'AGCS est essentiellement un traité d'investissement, dont l'objectif premier est de protéger les droits des investisseurs et de « rendre irréversible » la libéralisation des secteurs de services. C'est la raison pour laquelle les grandes structures de lobbying (U.S. Coalition of Service Industries et le Forum européen des services) exercent ouvertement des pressions sur les PED pour qu'ils prennent immédiatement des engage-

ments. Une fois ces engagements pris, ils seront irréversibles de fait. En parallèle, le secteur des services des PED n'est pratiquement pas compétitif sur les marchés internationaux, ce qui rend ces négociations très inégales.

Les engagements pris en matière de libéralisation des services auront certainement des conséquences graves sur les possibilités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques nationales de développement. Contrairement aux affirmations qui sont formulées en ce qui concerne la libéralisation des services, la déclaration souligne que :

- la déréglementation et l'accès au marché des services pour des entreprises de services étrangères n'amélioreront pas les objectifs de développement et ne répondront pas aux préoccupations des citoyens ;
- l'investissement direct étranger implique souvent que des multinationales reprennent les services publics privatisés ou les entreprises locales et mène rarement à la création de nouvelles entreprises ;
- il est rare que les privatisations débouchent sur la création de nouveaux emplois (elles contribuent bien plus à la réduction d'effectifs et à la perte d'emplois) ;
- toute extension des services demeure limitée et essentiellement réservée à l'élite ;
- lorsque les services publics,

... ON VA
SE FAIRE
ENTENDRE !



de pouvoir de l'AGCS

tels que l'eau, l'éducation et la santé, sont libéralisés, c'est la population qui en subit les conséquences ;

- les fournisseurs de services privés exigent des compensations pour leurs propres échecs et font appel à un langage commercial pour justifier leurs propres intérêts commerciaux.

L'AGCS : état des lieux

L'OMC a ignoré les demandes répétées des PED pour obtenir une évaluation exhaustive de l'impact de la libéralisation des services avant de poursuivre les négociations. Les PED doivent pouvoir conserver leur droit de réglementer et de maintenir une flexibilité politique, d'autant plus que la plupart d'entre eux ne disposent pas des meilleurs mécanismes institutionnels et politiques.

Les PED espèrent cependant bénéficier du « mode 4 », qui s'applique à la circulation des « personnes physiques » dans d'autres pays dans le but de fournir des services (lire Repères pp. 64-65). Pourtant, il est évident que la plupart des pays industrialisés ne feront pas d'offres notables, surtout en ce qui concerne les travailleurs peu qualifiés ou non qualifiés. En outre, il n'existe aucune évaluation des conséquences que pourrait entraîner pour les

PED la perte de travailleurs qualifiés dans le domaine des services professionnels, de la santé et de l'éducation. Les pays riches n'ont pas non plus reconnu d'obligation de dédommager ces pays pour le coût de formation des professionnels.

Au vu des négociations actuelles, les travailleurs sont en droit d'être préoccupés par la perte d'emplois, l'insécurité des emplois, l'atteinte aux droits des travailleurs, la réduction des revenus réels et l'augmentation des exigences de flexibilité du travail puisque la protection des droits du travail et la promotion des normes fondamentales du travail sont de plus en plus considérées comme « des mesures protectionnistes ou des obstacles au libre-échange ».

Les revendications

Nous demandons donc :

- une évaluation indépendante des conséquences de la libéralisation sur le développement, l'environnement, l'emploi, les mesures sociales et le genre ;
- une élaboration des politiques nationales plus ouverte et une plus grande transparence publique avant de prendre d'autres décisions ;

- qu'aucun repère sélectif ou autre modification au processus de négociation ne soit imposé pour forcer les PED à faire des engagements de façon précipitée dans des secteurs précis ;

- la protection du droit des gouvernements à introduire des réglementations et des lois de leur choix dans le but de placer la population et l'environnement au-dessus des intérêts commerciaux ;

- l'arrêt de toute nouvelle offre jusqu'à ce que toutes les questions en suspens soient résolues ;

- l'exclusion des négociations des services de santé, d'éducation, de culture/audiovisuel, d'aide sociale, d'eau, de courrier et d'énergie ;

- que tous les membres de l'OMC puissent décider des secteurs de services qu'ils souhaitent exclure totalement ;

- qu'on mette un terme aux politiques des institutions financières internationales, qui ont récemment été en butte aux critiques, parallèlement aux demandes de réduction de dettes et d'éradication de la pauvreté ;

- qu'on mette immédiatement fin aux pressions exercées sur les PED en ce qui concerne la libéralisation et la privatisation de leurs services publics.



Les signataires français :

Association internationale des techniciens experts et chercheurs (AITEC-IPAM)
www.globenet.org/aitec

ATTAC

www.france.attac.org

Réseau national des élus et collectivités hors-AGCS

www.hors-agcs.org/agcs

Institut pour la relocalisation de l'économie

ire_ab@wanadoo.fr

Unité de recherche, de formation et d'information sur la globalisation

www.urfig.org